



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme des études de santé

Question au Gouvernement n° 3849

Texte de la question

RÉFORME DES ÉTUDES DE SANTÉ

M. le président. La parole est à Mme Stéphanie Rist.

Mme Stéphanie Rist. Voilà presque deux ans, nous votons le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé. Ce texte prévoit, dans sa première partie, une réforme majeure et nécessaire, qui met fin au *numerus clausus* et transforme les études de santé. Grâce à cette réforme, il y aura davantage de médecins à l'avenir ; les bons étudiants ne seront plus placés en situation d'échec après deux années de travail et d'engagement total ; et les profils des futurs professionnels de santé seront plus diversifiés, car ils viendront de tous les territoires.

Or nous sommes nombreux à être alertés par des étudiants et leurs familles, qui s'inquiètent de la façon dont se déroule cette première année. Il s'agit certes d'une année de transition, difficile à vivre pour tous les étudiants en période de crise sanitaire, mais les étudiants en santé expriment une inquiétude majeure. Pour l'avoir vécu, je sais l'engagement et le stress des étudiants de première année, ainsi que la mobilisation des parents pour soutenir leurs enfants – je ne remercierai d'ailleurs jamais assez les miens. Leurs fortes interrogations portent sur les capacités d'accueil des différentes universités, dont certaines ne sont pas encore connues, et sur la méthode et les attendus des oraux à venir. Elles relaient surtout un sentiment d'injustice entre les étudiants des différentes promotions.

Mme Caroline Fiat. Eh oui !

Mme Stéphanie Rist. Ma collègue Anne Brugnera et moi-même, ainsi que nombre de nos collègues, avons entendu le message des étudiants. Il nous faut maintenant les rassurer. Comme vous, madame la ministre, je crois sincèrement en cette réforme, qui a fait l'objet d'un long travail et dont le financement est prévu.

M. Pierre Cordier. À crédit, comme le reste !

Mme Stéphanie Rist. Elle ne peut tout simplement pas se transformer en échec. Aussi, pouvez-vous confirmer que le nombre d'étudiants admis en deuxième année augmentera bien cette année, conformément à l'objectif de suppression du *numerus clausus* ? Pouvez-vous également confirmer que les primants de cette année ne seront pas perdants par rapport aux redoublants de l'ancien système ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* Merci pour

cette question, qui me permet de faire un point d'étape du déploiement de cette réforme, qui, vous l'avez dit, intervient pendant une année particulièrement difficile et contrainte en raison de l'épidémie de covid-19.

M. Stéphane Peu. J'espère que nous ne sommes pas trop islamo-gauchistes !

Mme Frédérique Vidal, ministre . Je suis d'autant plus heureuse de le faire ici que cette réforme est effectivement issue de la volonté du Parlement, qui l'a votée il y a deux ans.

Vous en avez rappelé les principaux objectifs : ouvrir le champ des possibles, permettre aux étudiants de démarrer leur cursus partout en France, y compris dans des villes dépourvues de CHU, et mettre fin au *numerus clausus*. Je veux tout d'abord vous rassurer : le nombre de places ouvertes au concours garantira à ceux qui redoublent actuellement dans l'ancien système autant de chances que celles dont ont bénéficié leurs prédécesseurs pendant les trois dernières années.

M. Charles de la Verpillière. Ce n'était pas la question !

M. Fabien Di Filippo. Balivernes !

Mme Frédérique Vidal, ministre . Pour les nouveaux entrants, le travail que nous avons mené avec les établissements et les ARS, les agences régionales de santé – puisque, si les prises de décisions sont décentralisées, elles sont évidemment pilotées par le ministère –, me permet d'annoncer que 1 800 places supplémentaires seront ouvertes au concours, soit une augmentation de 12 % par rapport au *numerus clausus* de 2020 (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM), ce qui me semble conforme à l'orientation tracée par la loi votée en 2019. L'information sera publiée par tous les établissements d'ici la fin de la semaine prochaine.

S'agissant enfin des primo-entrants pour l'année 2021-2022, la réforme se poursuit : le nombre de places augmentera encore et nous veillerons à ce que tous les étudiants aient, s'ils le souhaitent, une seconde chance, en fin de deuxième ou de troisième année de L.AS – licence accès santé. La situation sera donc très différente de celle qui prévalait auparavant, puisque des étudiants pouvaient être exclus des études de santé dès le mois de février.

Mme Caroline Fiat. Et les enseignants ?

Mme Frédérique Vidal, ministre . Ces quelques chiffres redonneront, je l'espère, de la sérénité aux étudiants et à leurs parents. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Charles de la Verpillière. Vous ne répondez pas à la question !

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Rist](#)

Circonscription : Loiret (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3849

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2021](#)